PROVIMO

QUAND NOS EXIGENCES SE RENCONTRENT

HONORAIRES TTC maximums de Yann DELENNE E.I.

Applicables à compter du 1er avril 2022

IMMOBILIER ANCIEN
Mandat de vente / de recherche

(Maison, appartement, immeuble, garage / parking)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	5 000 €
De 100 000 à 449 999 €	5 %
Inférieur ou égal à 450 000 €	4,5 %

TERRAIN

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 50 000 €	5 000 €
Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %

PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

PROVIMO

QUAND NOS EXIGENCES SE RENCONTRENT

HONORAIRES TTC maximums de Yann DELENNE E.I.

Applicables à compter du 1er avril 2022

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone *	Zone très étendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12 € / m²	10 € / m²	8 € / m²

* Suivant indice du décret du n° 2014-890 du 01/08/2014

- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- **Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages**

  Honoraires : 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

- **Cession de bail**

  Honoraires : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

- **Vente Immobilier Professionnel ou Commercial**

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	10 000 € HT
Supérieur ou égal à 100 000 €	10 % HT